

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 928

présenté par  
M. Breton

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après le mot :

« programmation »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« a pour objectif d'ériger l'école en priorité de la Nation. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette rédaction est plus pertinente car il n'y a évidemment nullement lieu de parler de refondation.